



Communiqué de presse CPS n°22012026



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité – Travail

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE

**Reprise des audiences de la Première Section d'assises le 27 janvier 2026
dans l'affaire Procureur spécial contre Mathurin KOMBO et consorts, dite « Affaire Guen »**

Le Mardi 27 janvier 2026 à 10 heures, la Première Section de la Chambre d'assises (« Section d'assises ») de la Cour pénale spéciale (« CPS ») poursuivra les débats dans le procès de l'affaire dite « Guen ».

L'audience se tiendra dans la salle d'audience de la CPS. Elle sera consacrée à la poursuite de l'audition des témoins.

Pour rappel, le procès a commencé le 30 octobre 2025 et la Section d'assises a déjà entendu sept témoins.

Les accusés Mathurin KOMBO, François BOYBANDA alias BALERE, Philémon KAHENA alias CB, Dieudonné GOMITOUA, Edmond BEINA et Jean BAHARA sont poursuivis pour des faits qui auraient été commis entre février et mars 2014 dans la sous-préfecture de Gadzi, notamment dans les localités de Guen, Djomo et Gadzi.

Les poursuites portent notamment sur les chefs de :

- Crimes contre l'humanité : meurtre et tentative de meurtre, extermination, persécution, déportation ou transfert forcé de population, viol et autres formes de violences sexuelles de gravité comparable, ainsi que d'autres actes inhumains, y compris les mariages forcés,
- Crimes de guerre : meurtre et tentative de meurtre, atteintes à la santé et au bien-être physique ou mental, traitements cruels tels que la torture et les mutilations, attaques contre la population civile, viol, pillage et déplacement forcé de la population civile.

La CPS rappelle que, conformément à la loi, les accusés bénéficient de la présomption d'innocence jusqu'à ce qu'une décision sur leur responsabilité pénale soit rendue par la Section d'assises. À ce stade de la procédure, tous les accusés sont présumés innocents.

Bangui, le 22 janvier 2026

L'Unité d'information et de communication de la CPS

La Cour pénale spéciale (CPS) est une cour hybride au sein du système judiciaire centrafricain et créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015. Elle a pour mandat d'enquêter et de poursuivre les crimes de droit international commis en République Centrafricaine depuis 2003. Elle est située rue Martin Luther King à Bangui, en République Centrafricaine.